

République Française

Département : Aude

Arrondissement : Carcassonne

ALZONNE - Commune

011-211100094-DE_2026_050-DE

A G E D I

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_2026_050

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19
Date de la convocation : 01/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie d'Alzonne), sous la présidence de Régis BANQUET.

Présents : Régis BANQUET Henri BONNAFOUS Carole CAHUZAC Nathalie ENCINAS Thibault FORT Bernard GIEULES Cyril GILLIS Christelle LOGEAS Céline MEINIER Jérémie RAMON Gérard RUMEAU Florence CROUZAT Aurélie HAMZAOUI Caroline RAYNAUD Gilles SALLES Marion VACHET

Représentés : Anaïs JEANET représentée par Cyril GILLIS Jean LOPEZ représenté par Céline MEINIER Morgan GUIRAUD représenté par Marion VACHET

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Henri BONNAFOUS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n°INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur Régis BANQUET, Maire, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux

membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Henri BONNAFOUS, M. Gérard RUMEAU, Mme Marion VACHET et M. Thibault FORT. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

La liste "BANQUET" déposée et enregistrée dont la composition de liste est la suivante :

M. Régis BANQUET, Mme Céline MEINIER, Mme Carole CAHUZAC, M. Cyril GILLIS, M. Henri BONNAFOUS, M. RUMEAU Gérard, Mme Nathalie ENCINAS, Mme Christelle LOGEAS

M. Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- **Nombre de conseillers présents ou représentés : 19**
- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19**
- **Bulletins blancs ou nuls : 0**
- **Suffrages exprimés : 19**

Répartition des suffrages :

- La liste «BANQUET» obtient : **19 voix**

La liste « Sénatoriales Pomas » ayant réuni la totalité des suffrages exprimés, l'ensemble des sièges de délégués et de suppléants lui est attribué.

M. Le Président proclame les résultats définitifs et déclare élus les candidats de la liste « ».

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Régis BANQUET
Président de séance

Henri BONNAFOUS
Secrétaire de séance